Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202113-20251208-2025_73-DE

Ploubezre

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 27 novembre 2025, s'est réuni sous la Présidence de Brigitte GOURHANT, Maire.

Étaient Présents :
Mmes B. GOURHANT, M. P. LE CARLUER, M. O. ROLLAND, A. ROBIN-DIOT, F. ALLAIN, B. GATTA, D. LE DAIN, E. GIRAUDON, M.- M. DESMEULLES, R. LISSILLOUR-MENGUY, M.-C. OGER ; MM. J. LAFEUILLE, M. ZEGGANE, J.-L. CHEVALIER, G. NICOLAS, F. VANGHENT, C. LAMOUR, H. LESTIC, G. ROPARS, L. JEGOU, G. LE BRAS, E. PENVEN.

Procurations :
R. BISS, procuration à L. JEGOU,
B. PARANTHOEN, procuration à E. PENVEN,
G. PERRIN, procuration à G. LE BRAS

Absents C. GOAZIOU, J. MASSE.

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	22
Nombre de votants	25

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Mme Béatrice GATTA

1. FINANCES
E. Décision modificative N°2 budget principal-BP
2025-73

Exposé des faits : Mme LE CARLUER fait part à l'assemblée qu'il convient d'inscrire 7 000,00 € de crédits supplémentaires en section de fonctionnement au chapitre 66 afin de couvrir les intérêts des emprunts souscrits en cours d'année.

Il est proposé d'approuver les écritures comptables nécessaires à l'inscription de crédits supplémentaires :

Section de fonctionnement :
Chapitre 66 – compte 66111 : + 4 000,00 €
Chapitre 66 – compte 6615 : + 3 000,00 €

Chapitre 011 – compte 6068 : - 7 000,00 €

Mme LE CARLUER fait part à l'assemblée qu'il convient d'inscrire 20 000 € de crédits supplémentaires en section d'investissement au chapitre 16 afin de couvrir les dépenses des emprunts jusqu'à la fin de l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202113-20251208-2025_73-DE

Il est proposé d'approuver les écritures comptables nécessaires à l'inscription de crédits supplémentaires au chapitre 16 :
Section d'investissement :

Chapitre 16 – compte 1641 : + 20 000,00 €

Chapitre 21 – compte 2315 - 2205 : – 20 000,00 €

Il est précisé que ces modifications n'ont pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Décision : Vu l'avis favorable de la commission de finances en date du 24 novembre 2025, le Conseil Municipal après avoir délibéré décide, à l'unanimité de :

Approuver la décision modificative n° 2 du budget principal ;

Autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à la présente décision.

À Ploubezre, le lundi 8 décembre 2025

Le Maire,

Brigitte GOURHANT

Le secrétaire,

Béatrice GATTA

MAIRIE de PLOUBEZRE
CÔTES D'ARMOR